



# clé'eaux

drac & romanche



## Élus, engagez-vous pour la gestion de votre eau !

La gestion de l'eau en collectivités, c'est 3 priorités : l'eau potable, l'assainissement et la rivière (inondations et milieux). Les communes ont besoin de travailler ensemble sur ces chantiers difficiles et coûteux.



CLE

Contrat Drac

Contrat Romanche

Travailler ensemble,  
une priorité

Top, c'est parti !

Nouveaux élus...  
nouveau départ

## Edito



Lorsque j'ai été élu fin 2002 à la présidence de la Commission locale de l'eau (CLE) du Drac et de la Romanche. J'ai toujours souhaité que nous accordions une grande place aux décisions concrètes pour accompagner les collectivités rencontrant des problèmes dans la gestion de leur eau et de leur rivière.

Avec 88 communes sur 119 qui ont moins de 500 habitants, nous avons eu de nombreuses sollicitations. Et nous avons toujours répondu positivement.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), voté en 2007, est aujourd'hui notre document programme ; il sera, espérons-le, définitivement rendu officiel, d'ici à la fin de l'année. Nous allons travailler avec tous les élus pour le mettre en œuvre.

Les résultats de l'enquête 2007 sur la gestion de l'eau montrent que les collectivités doivent absolument travailler ensemble pour faire face aux dépenses qui leur incombent. Le Secrétariat de la CLE continuera à assister les maires, les intercommunalités et toutes les structures concernées par la gestion de l'eau pour aller dans ce sens.

**Charles GALVIN**

Conseiller général de l'Isère  
Président de la CLE

# Travailler ensemble, une priorité

En Drac et Romanche, il y a beaucoup de travail à faire :

### pour l'assainissement

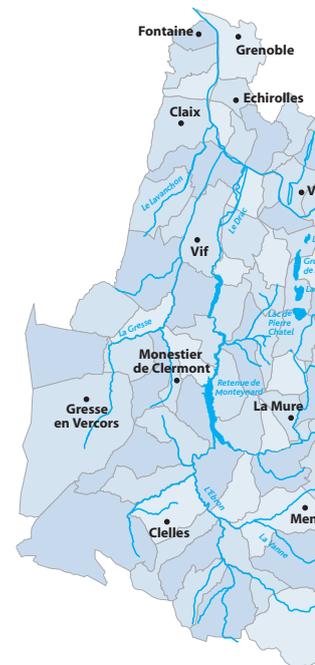
- ▶ **35%** des communes n'ont pas de plan de leur réseau
- ▶ **45%** n'ont pas de schéma directeur
- ▶ **85%** des communes ne s'occupent ni de l'entretien ni du renouvellement de leur réseau d'assainissement

### pour l'eau potable

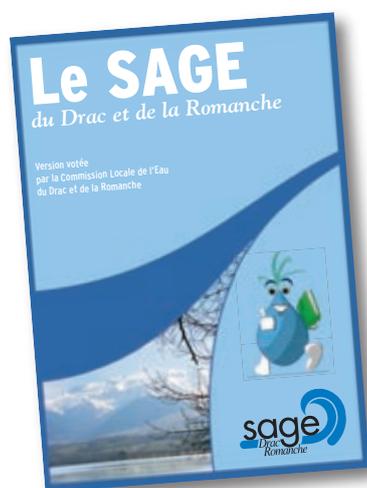
- ▶ **30%** des communes n'ont pas de plan de leur réseau
- ▶ **50%** ne font pas de recherche de fuites et n'assurent pas d'astreinte
- ▶ **70%** n'ont pas de schéma directeur

### pour la rivière

- ▶ **1 commune sur 119** a réalisé un inventaire complet des zones humides à protéger pour inscription à son PLU, au titre de la gestion des milieux ou de la prévention des crues.



**2 500 km<sup>2</sup>, 119 communes**  
**330 000 habitants**



## Un document à portée réglementaire

Le SAGE, voté le 27 mars 2007 à l'unanimité, est un document à portée réglementaire. Il contient un certain nombre d'actions qui ont un caractère contraignant pour les collectivités, les administrations et les usagers. Il est opposable aux tiers. Les documents d'urbanisme doivent être mis en conformité dans un délai de 3 ans.

Il se traduit par la mise en œuvre de deux Contrats de rivière : un pour le Drac et un pour la Romanche.

## La CLE, un lieu de concertation original dédié à l'eau

La Commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche est composée de 52 membres répartis en 3 collèges : les élus (au moins 50%), les usagers de l'eau que sont les industriels, EDF, pêcheurs, naturalistes, agriculteurs, les consommateurs, les gestionnaires de digues... (au moins 25%) et les services de l'Etat (au plus 25%).

Elle a été mise en place par arrêté préfectoral en décembre 2002.

Elle compte deux commissions géographiques : les Comités de rivière Grésse Lavanchon Drac aval et Comité Romanche.



**Charge de travail :**

3 à 4 réunions par an



Périmètre du Sage / Département de l'Isère

## Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE est composé de 20 membres - des élus, d'usagers de l'eau et de représentants des services de l'Etat -. Le Bureau suit les principales études et les travaux mis en route sur décision de la CLE. Il émet, pour la CLE, des avis sur les dossiers loi sur l'eau (équipements soumis à autorisation et parfois déclaration) et conduit le travail de conciliation entre les impératifs liés à l'eau et ceux liés à l'aménagement du territoire. Ces avis sont construits à partir d'une note technique préparée par le Secrétariat de la CLE puis d'un échange en Bureau. Ces démarches sont aussi l'occasion d'organiser une médiation entre des collectivités ayant des intérêts divergents.



### Charge de travail :

8 à 10 réunions par an

## Le secrétariat de la CLE

Contactez-nous

Tél. 04 76 75 16 39



Christophe SIBIEUDE



Sylvie GARCIA-BARIANI



Auréliе CAMPOY remplace Arnaud



Arnaud TEINTURIER a quitté la CLE



« La CLE est un lieu de dialogue, parfois de médiation et de négociation entre les acteurs de l'eau. C'est important d'avoir ce lieu. Nous avons maintenant créé une habitude de travailler en partenariat que nous devons continuer à faire vivre. Il faut que de nouveaux élus nous rejoignent.

Un exemple : la remise en eau du Drac aval - qui passera par la sécurisation active du site et par la création d'une Réserve naturelle régionale en 2008, interviendra fin 2009. Elle aura nécessité près de 3 ans de travail avec l'Etat, les communes, EDF, les pêcheurs, les naturalistes, les chasseurs, les financeurs... C'est long, certes, mais il n'y avait plus d'eau dans le Drac sur 5 km depuis 40 ans... et sans la confiance créée au sein de la CLE entre acteurs de l'eau, nous n'y serions pas parvenus »

**Capucine LE DOUARIN**

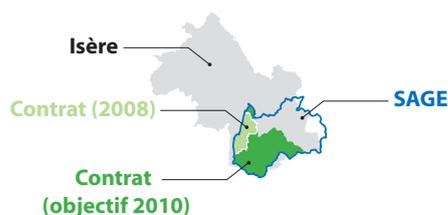
Conseillère régionale, Vice présidente de la CLE



## Le contexte de la gestion de l'eau



# contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval



## Top, c'est parti !

Le Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval est un programme de travaux pour 5 ans. Il a été voté par le Comité de rivière le 31 janvier 2008. C'est un cycle de travail engagé à la demande des communes en 2004 qui s'achève. Des études préalables ont été réalisées et la négociation financière a été conclue. Une nouvelle étape commence : c'est le temps des travaux. Les partenaires financiers garantissent leurs aides pour toute cette période du Contrat.



Passer de 14 à 79 communes  
... d'ici 2010

## Petit Contrat deviendra grand

Le Contrat de rivière couvre actuellement la totalité des bassins versants de la Gresse, du Lavanchon et du Drac aval soit plus de 250 km<sup>2</sup> et 14 communes. Il doit à terme s'étendre à l'ensemble du bassin versant isérois du Drac (à partir du lac du Sautet) et concernera alors au total 79 communes, soit 1300 km<sup>2</sup>.

Les modalités de cette extension vont être définies, en lien étroit avec l'Agence de l'eau qui a demandé au SIGREDA lors de l'agrément de son Contrat en juin 2005, de définir avec les collectivités de l'amont un plan d'action commun. L'objectif est de présenter un avenant au Contrat en 2010.

## Chronologie : c'est long... mais ça avance quand les élus en veulent !

**Avril 2004** - Lancement par la CLE, à la demande des élus de la Gresse, d'une étude d'opportunité de la mise en route d'un Contrat de rivière pour la Gresse, le Lavanchon et le Drac aval.

**Printemps 2005** - Création du SIGREDA (Syndicat de la Gresse et du Drac aval) pour le portage du Contrat de rivière. Convention avec le Syndicat intercommunal du Lavanchon. Emilie Vincent recrutée comme animatrice du Contrat.

**Juin 2005** - Agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranéenne au projet de Contrat de rivière.

**2006** - Mise en place du Comité de rivière. Le SIGREDA prend la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

**Mai 2007** - Adoption du schéma de remise en eau du Drac aval qui fera partie intégrante du Contrat.

**Janvier 2008** - Vote du Contrat par le Comité de rivière.

## L'animatrice

Emilie VINCENT

Contactez-moi au SIGREDA

Tél. 04 76 75 21 88





« Siéger à la CLE, parlement de l'eau, est très utile. Les élus doivent se concerter mais aussi s'entourer de techniciens. Au sein de cette structure, nous trouvons des réponses dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hydraulique. C'est à partir de notre travail avec la CLE qu'est né le Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval qui regroupe 14 communes et pourrait s'étendre aux communes du Drac amont dans les mois à venir. A très bientôt à la CLE ! »



**Luc PUISSAT**  
Maire de Miribel Lanchâtre



## De l'eau dans le Drac aval : on y est presque !

La remise en eau du Drac aval - après 40 ans sans eau sur 5 km entre Saint-Georges de Commiers et la confluence du Drac avec la Romanche - est possible à partir de janvier 2010. EDF est prête à relâcher davantage d'eau au barrage de Notre-Dame de Commiers.

Le schéma de remise en eau pour la sécurisation active du site et pour la gestion des milieux naturels se traduira par la mise en place de la Réserve naturelle régionale du Drac aval. Le processus de classement auprès du Conseil régional est en cours pour une issue espérée fin 2008. Résultat : de l'eau dans le Drac, des milieux naturels revivifiés et des espèces patrimoniales préservées, une sécurité renforcée, le rétablissement de la pêche, le maintien de la chasse sur les secteurs « historiques », des circuits de promenade enfin maillés au réseau départemental et bien balisés dans le respect de la fragilité du site...

Il reste encore un point à faire sur la sécurité et le financement avec les communes de la rive droite (Champ-sur-Drac, Saint-Georges de Commiers, Notre-Dame de Commiers et Champagnier).

## Le Contrat : des aides garanties sur 5 ans et prioritaires

C'est un gros chantier sur 5 ans qui va être conduit au bénéfice de notre eau et de nos rivières : 37M d'€ de travaux sur 14 communes. Les aides varient selon les postes de dépenses et suivant la taille de la collectivité maître d'ouvrage : les petites communes bénéficient de taux d'aide très favorables.

### Lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité des milieux (volet A)

**BIEN AIDÉE**

15,8 M d'€ avec la Métro (5,9 M d'€ hors Métro)

46 % de subventions (hors Métro)

18% Agence de l'eau + 8% Région Rhône-Alpes (surtout pour les stations de traitement de moins de 200 équivalents habitants) + 26 % Conseil général

### Restauration des milieux aquatiques et la gestion de la végétation (volet B1)

**BIEN AIDÉE**

6,3 M d'€ de travaux incluant le financement de la Réserve naturelle régionale du Drac aval

20 actions programmées

63% de subventions (28% Agence de l'eau + 33% Région + 2% Conseil général)

### Prévention des inondations contre l'érosion des berges, lutte contre les crues (volet B2)

**BIEN AIDÉE**

2,4 M d'€ de travaux, 8 actions programmées

56% de subventions (3% Agence de l'eau + 3,5% Région + 41,5% Conseil général + 8% Etat)

### Eau potable (volet B3)

**MAL AIDÉE**

11,9 M d'€ de travaux, 13 actions programmées

16% de subventions (2% Agence de l'eau + 14% Conseil général)

### Animation et la communication

**TRÈS BIEN AIDÉE**

830 000 € de dépenses programmées (dont 2 postes)

80% de subventions (50% Agence de l'eau + 30% Région Rhône Alpes)



« Pour l'assainissement de nos eaux usées, la CLE a aidé ma commune à piloter notre prestataire et a fait le lien avec les services de l'Etat et ceux du Conseil général. L'appel d'offre pour maîtrise d'oeuvre, fruit de ce travail, est lancé ce mois-ci. »



**Michel SENOR**  
Maire de Pierre-Châtel

# Nouveaux élus ...nouveau départ



Initiée en juin 2007, la construction du Contrat de rivière pour la Romanche et ses affluents va se poursuivre avec les nouvelles équipes municipales et intercommunales. Présentation des démarches à mener pour parvenir, en 2009, à la signature officielle du Contrat puis à sa mise en œuvre (2010 à 2014).

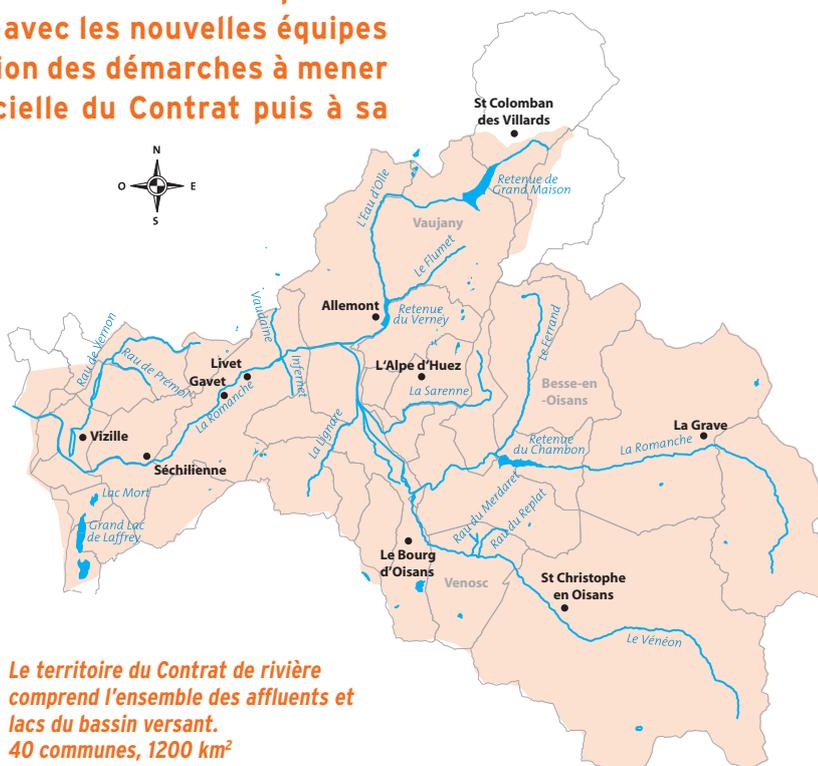
## Une dynamique globale, cohérente et avantageuse

La volonté de lancer un Contrat de rivière sur le bassin versant de la Romanche est née au cours de l'élaboration du SAGE Drac Romanche, voté par la CLE Drac Romanche en mars 2007. Des projets d'envergure se préparent sur la rivière principale avec notamment la lutte contre les inondations, (SYMBHI Conseil Général) et le projet Gavet d'EDF. Le Contrat de rivière va plus loin en agissant au niveau de l'ensemble des affluents sur des problématiques variées telles que l'assainissement, l'eau potable, les milieux aquatiques et la gestion quantitative de la ressource.

Les financeurs encouragent cette gestion concertée en s'engageant sur 5 ans. La Région Rhône-Alpes privilégie cette démarche en n'aidant que les actions s'insérant dans un contrat de rivière.

## Juin 2008, le Comité de rivière

Le Comité de rivière, chargé de définir les orientations du Contrat, rassemblera l'ensemble des acteurs du territoire : les élus de toutes les collectivités, les usagers et les services de l'état. Sa composition a été établie au cours de deux réunions de pré-comité de rivière en septembre et décembre 2007 : son institution officielle par arrêté préfectoral doit intervenir avant l'été 2008. Ce Comité de rivière Romanche regroupera ainsi près de 115 membres (notamment toutes les communes et les structures intercommunales), et permettra l'implication et l'information du plus grand nombre. Un bureau opérationnel provisoire mis en place fin 2007, sera reconstitué avec les nouveaux élus lors de la première réunion officielle du Comité de rivière.



*Le territoire du Contrat de rivière comprend l'ensemble des affluents et lacs du bassin versant. 40 communes, 1200 km<sup>2</sup>*



### L'animateur

**Aymeric DUPONT**

Contactez-moi au SACO  
Tél. 04 76 11 01 09

## Les 4 premières étapes

### 1. Juin 2007

Recrutement par le SACO d'un animateur pour le Contrat de rivière. Rencontre avec les élus et les usagers de l'eau.

### 2. 11 septembre 2007

Premier pré-comité de rivière

### 3. Septembre/octobre 2007

Agrément du projet de Contrat par le Comité de bassin Rhône méditerranée et par la Région Rhône-Alpes

### 4. 12 décembre 2007

Second pré-comité de rivière : Validation de la composition du Comité de rivière, orientations et études préalables.

# Le dossier définitif du Contrat pour mi-2009

Le premier objectif à atteindre est la réalisation d'un Dossier définitif de Contrat qui sera signé entre les financeurs concernés (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Etat) et les maîtres d'ouvrages concernés, principalement les collectivités locales. Ce Contrat regroupera leurs projets, sous forme de fiches actions. Ces fiches actions seront élaborées avec chaque maître d'ouvrage, sur la base des études existantes, comme par exemple les schémas directeurs d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, ou des études préalables qui seront lancées prochainement.



*La Romanche à la Croix du plan, Bourg d'Oisans*



« EDF avait engagé avec les communes riveraines d'Oz-en-Oisans et d'Allemont une négociation sur la cote de marnage de la retenue hydroélectrique du Verney.



*Des exigences fortes et une incompréhension sur la procédure administrative de dépôt du dossier de renouvellement de titre auprès du Ministère de l'Industrie ont très vite conduit à une situation de blocage entre les parties concernées.*

*Avec l'aide de la CLE du Drac et de la Romanche, de nouvelles discussions ont pu s'ouvrir et un accord finalisé sur la base d'un allègement des contraintes d'exploitation pour EDF et de contreparties touristiques et piscicoles pour nos communes et autres usagers du plan d'eau du Verney. »*

**Alain GINIES** maire d'Allemont

## Des études qui seront lancées en 2008

De nombreuses rencontres notamment avec les collectivités ont permis d'identifier les études complémentaires à mener. Une réunion avec les nouveaux élus pour validation des cahiers des charges sera organisée en mai, avant leur lancement.

### **Assainissement / Qualité de l'eau (volet A1)**

- Assainissement, eau potable et énergie des restaurants et refuges d'altitude : impact sur la ressource en eau et les milieux.
- Schémas Directeurs d'Assainissement et de diagnostics réseaux. Optimisation du traitement de la Station d'épuration Aquavallées.
- Etude de mise aux normes des bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents pour les exploitations autour des lacs de laffrey et Petichet.

### **Ressource en eau et alimentation en eau potable (volet A2)**

- Connaissance de la nappe de Bourg d'Oisans, synthèse bibliographique, intérêt d'une étude hydrogéologique complémentaire.

- Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable. A définir avec les nouveaux élus.

### **Entretien, restauration des rivières et milieux aquatiques (volet B)**

- Schéma général d'aménagement des affluents de la Romanche : hydraulique, végétation, transport solide, milieux aquatiques et usages.

### **En réflexion :**

- Diagnostic et valorisation piscicole des cours d'eau
- Agriculture et qualité de l'eau

« La gestion collective et durable de l'eau et des milieux aquatiques est une



nécessité pour garantir la qualité de l'eau et de l'environnement que nous transmettons à nos enfants et petits-enfants. La CLE, espace de discussion et d'échange entre tous les acteurs concernés me paraît le garant de cette gestion durable.

Pour les services de l'Etat, il est en outre capital d'avoir des interlocuteurs locaux légitimes et impliqués sur un territoire, pour définir et mettre en œuvre ensemble les actions nécessaires. Le dynamisme et la compétence collective issue de la CLE permet d'ailleurs de faire émerger des solutions et d'avancer sur les sujets aussi difficiles que la remise en eau du Drac aval par exemple. »

**Laurent CYROT**

DDAF de l'Isère  
Chef du Service Eau et Patrimoine Naturel

« L'Association des Industriels utilisateurs d'eau



a participé régulièrement, comme acteur économique, aux travaux de la CLE. Les actions prioritaires ont été définies et sont formalisées dans le SAGE voté à l'unanimité le 27 mars 2007. Nous sommes engagés dans ce processus d'amélioration et les efforts continuent. »

**Paul POULLET**

Association des industriels utilisateurs d'eau

## Élus, venez faire le point sur vos obligations et sur des expériences réussies

### 1. L'assainissement de nos eaux usées

**Vendredi 30 mai, 14h à 18h, à Vif**

- cadre réglementaire (nouvelle loi sur l'eau, SAGE)
- assainissement non collectif (ANC)
- petites stations d'épuration : point technique et exemples
- l'outil « Contrat de rivière » et l'assainissement

### 2. Notre eau potable

**Mercredi 11 juin, 17h à 20h, à Vif**

- cadre réglementaire (nouvelle loi sur l'eau, SAGE)
- résultats de l'enquête 2007 sur le prix et la gestion de l'eau
- la mise en commun de moyens
- l'outil « Contrat de rivière » et l'eau potable

### 3. Nos rivières

**Mercredi 2 juillet, 14h à 18h, à Vif**

Gestion de la végétation, transport solide, zones humides

- cadre réglementaire (nouvelle loi sur l'eau, SAGE)
- inventaire de zones humides : intérêt, coût et délais
- CLE : le réseau de suivi de la qualité des eaux, les avis sur les dossiers lois sur l'eau
- outil Contrat de rivière

## Inscrivez-vous !

Au Secrétariat de la CLE du Drac et de la Romanche.

- **Par courrier** : 20 chemin des Pierres, 38 450 VIF
- **Par téléphone** : 04 76 75 16 39
- **Par fax** : 04 76 75 24 41
- **Par mail** : sylvie.garciabariani@drac-romanche.com

« Petites et grosses communes, communes rurales et urbaines, industriels,



EDF, pêcheurs, services de l'Etat... et nous FRAPNA avons tous des points de vue différents sur la gestion de l'eau dans le bassin du Drac et de la Romanche. La CLE est le lieu de la confrontation et de la combinaison de ces points de vue qui sont indispensables à l'élaboration d'une gestion durable et équilibrée de cette ressource irremplaçable. »

**Jacques PULOU**

FRAPNA Isère

« Réunir autour d'une même table l'ensemble des acteurs de l'eau sur un



territoire chargé d'histoire a offert une opportunité exceptionnelle. Les réunions se sont enchaînées à un rythme soutenu pour faire « bouger les lignes » dans la recherche de la conciliation des usages, conciliation marquée par un SAGE voté à l'unanimité. Des actions concrètes ont abouti : lacs matheysins, cote de la retenue du Verney, soutien de la nappe phréatique de Jouchy, projet en cours de remise en eau du Drac aval... Une démarche concertée à poursuivre bien au delà de la signature du SAGE... »

**Pierre-Marie CLIQUE**

EDF, Unité de production Alpes,  
Directeur Eau Environnement et Titres

**Clé'eaux - La Lettre de la CLE**, publication de la Commission locale de l'eau - n°11 - avril 2008 - Tirage : 2000 ex.

**Directeur de la publication** : Ch. Galvin, Président de la Commission locale de l'eau

**Présidente du Groupe de travail Communication** : C. Le Douarin, Vice-Présidente de la CLE

**Membres du Groupe de travail Communication** : Y. Adobati (ND de Mésage), J.-M. Bône (FRAPNA, Musée de l'Eau de Pont-en-Royans),

J. Brazzolotto (Pêche), A. Catalon (SIERG), D. Chartron (FRAPNA), A. Dupont (SACO), M. Genevois (SIERG, VP de la CLE), P. Fiore (Régie des eaux de

Grenoble), M. Pignon (AE RMC), P. Pouillet (Industriels, Poliméri Europa), C. Sibieude (CLE/SIVIG), C. Turlier (EDF), E. Vincent (SIGREDA).

**Editeur** : CLE - **Rédaction** : Groupe de communication de la CLE - **Photographies** : MCM, CLE, P. Engelmann, A. Dupont

**Conception graphique** : Paul Engelmann - Tél. : 04 76 49 33 96

**Imprimerie** : Imprimerie des Eaux Claires - impression sur papier recyclé (impression sur papier sans chlore élémentaire)



Rhône-Alpes

